**Projet de loi 6244**

**- portant transposition de la directive 2009/127/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 modifiant la directive 2006/42/CE en ce qui concerne les machines destinées à l'application des pesticides;**

**- modifiant la loi du 27 mai 2010 relative aux machines**

Le projet de loi transpose en droit national la directive 2009/127/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 modifiant la directive 2006/42/CE. La loi du 27 mai 2010 faisant transposition de la directive 2006/42/CE doit être modifiée en conséquence.

La directive 2009/127/CE a comme but la protection de l'environnement et de la santé humaine dans le cadre de la construction de machines destinées à l'application des pesticides.

L’utilisation de pesticides constitue une menace pour la santé humaine et l’environnement. La conception, la construction et l’entretien des machines destinées à l’application de pesticides jouent un rôle significatif lorsqu’il s’agit de réduire les effets néfastes des pesticides sur la santé humaine et l’environnement. En ce qui concerne le matériel d’application des pesticides déjà utilisé par les professionnels, la directive-cadre introduit des exigences d’inspection et d’entretien à effectuer sur ce matériel.

Les exigences de protection de la santé et de la sécurité des personnes et, le cas échéant, des animaux domestiques et des biens sont d'ores et déjà prévues par la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines. Il convient donc d'inclure dans la directive 2006/42/CE les exigences essentielles de protection de l'environnement applicables à la conception et à la construction de machines neuves destinées à l'application des pesticides tout en s'assurant que ces exigences sont compatibles avec celles de la directive-cadre concernant l'entretien et l'inspection.